

COMITE DES FLANDRES DE BRIDGE

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire tenue au bridge club de LILLE le 14 septembre 2025

Présents :

Bureau exécutif :

Michel Sachy, Claude Willot, Michel Gouy, Etienne Convert, Christian Rohart et Didier Delaval.

Compétitions : Dorothee Vendeville (excusée)

Animatrice pédagogique régionale : Françoise Dewasme

Directeur régional de l'arbitrage : Éric Wheatley

Présidente de la CRED : Brigitte Coisne

Enseignant titulaire FFB : François Guilmain

Joueur de haut niveau : Yves Parain (excusé)

Responsable du site internet : Laurent Papon

Responsables de district : Marie-Jeanne Bollier, Philippe Beugin et Francis Castelain

Excusés : Aline Vallet et Fabien Vendeville

Directeur de la ligue Champagne, Flandres, Vallée de la Marne : Excusé : Patrick Durot

Délégué développement : Bernard Glorie

Vérificateur aux comptes : Pierre Honvault

Président d'honneur : Didier Cuisinier

Clubs représentés ou représentés :

Aire sur la lys (Philippe Beugin et Philippe Dufresne), **Armentières** (Christiane Clinckemaillie et François Faivre), **Arras** (Georget Fillassier et Michel Verley), **Audruicq** (Georges Leleux et José Lee), **Avesnelles** (pouvoir à Francis Castelain), **Berck sur mer** (Joëlle Deroussen), **Berlaimont** (Pouvoir à Francis Castelain), **Boulogne** (Hédoux Roger et M. Lou Condette), **Calais** (pouvoir à Bernard Glorie), **Douai** (Marie-Jeanne Bollier), **Dunkerque** (Bernard Wullens), **Fourmies** (Joseph Migeot), **Hazebrouck** (Carole Fontaine et Sylvie Delva), **Lambersart** (Maryvonne de Beurmann), **Lesquin** (Bernard Delangue), **Lille** (Thierry D'Herbigny), **Maubeuge** (Pouvoir à Francis Castelain), **Mérignies** (Christine Testu), **Ronchin** (Pouvoir à Philippe Puig), **St André** (Gérard Quivrin), **Le Touquet** (Jean-Luc Pawlowski, Annick Papon et Yves Loisel), **Tressin** (Monique Fonteyne), **Valenciennes** (Brigitte Rucart et Claudine Fachaux), **Villeneuve d'Ascq** (Pouvoir à Philippe Puig), **Wasquehal** (Alain Compagnon), **Wattignies** (Michel Gouy) et **Wimereux** (Marc André Delliaux).

Excusés : Francette Brard (**Denain**), Bernadette Mallevaey (**Lambersart**), Christine Gambier (**Douai**), Liliane Glot, (**Hénin-Beaumont**) et Jean-Michel Héthuin (**Cambrai**).

Michel Sachy, président, souhaite la bienvenue aux participants et les différentes commissions s'étant réunies, il invite les rapporteurs à présenter les conclusions de leurs travaux.

Commission compétitions : rapporteur Laurent Papon

Le règlement national des compétitions de juillet 2025 annule et remplace toutes les éditions antérieures.

Les compétitions sont réparties en 5 catégories avec notamment :

en catégorie 2, toutes les divisions Expert par quatre et les interclubs Divisions 1 et 2

en catégorie 3, toutes les divisions par paires et la coupe de France au stade finale de Comité

en catégorie 4, toutes les épreuves Performance et Challenge, la coupe de France, les interclubs

Divisions 3 et 4 et les tournois de régularité, festivals etc.

en catégorie 5 l'Espérance et l'interclubs Division 5

Les convocations aux épreuves Expert et Performance seront accompagnées d'une note explicative des systèmes autorisés avec obligation aux joueurs de se munir de leurs feuilles de conventions.

Coupe de France : le Comité a réduit les droits d'engagement pour attirer d'avantage d'équipe. Les 2 premiers tours se jouant dans les districts, les clubs sont invités à promouvoir cette épreuve.

Coupe des Clubs : La finale nationale sera jouée en simultané le 20 juin 2026 au Touquet et à Wasquehal.

14 dates fournies par les clubs pour un minimum de 6 participations avec le même partenaire pour jouer la qualification.

L'interclubs Division 1 se jouera bien sur 2 week-end à 20 équipes (19 matchs de 10 donnes)

L'interclubs Division 5 en concurrence avec la division 4 a été supprimée du calendrier de la saison 2025/2026.

Challenge de Printemps par paires : la finale de Comité organisée en simultané le 7 mars 2026 se jouera à Aire sur la Lys, Douai, Wasquehal et Wimereux.

Espérance par paires : La FFB a mis en place 2 finales nationales décentralisées, Hiver et Printemps. Cette épreuve est exclusivement réservée aux joueurs débutants. Les clubs et les enseignants sont invités à inciter les élèves des écoles de bridgea participer à cette compétition.

Il est rappelé que le dépliant « SPECIAL DEBUTANTS » édité par le Comité doit faire l'objet d'une large diffusion auprès de tous les joueurs concernés.

Commission développement, enseignement et bridge jeune : rapporteur Michel Gouy

Il est rappelé l'importance de licencier chaque élève dans son club d'accueil. En effet, cela permet de montrer à la FFB le dynamisme de notre Comité et d'augmenter le quota d'élèves pouvant se qualifier pour les finales nationales.

De même cela permet d'augmenter la « cagnotte » disponible pour obtenir du matériel gratuit auprès de la FFB.

Un projet de collaboration est en cours entre la France, la Pologne et la Hollande.

Nous cherchons à obtenir des preuves scientifiques de l'intérêt pour les scolaires d'apprendre le jeu de bridge.

Il ne faut pas hésiter à contacter les écoles et les collèges pour leur proposer nos interventions. Il faut insister à l'aide de quelques exemples bien choisis sur l'apport que peut représenter le bridge pour les élèves, les parents et les enseignants.

Afin d'obtenir des subventions ou des aides financières, il est demandé à chaque club de faire un effort en contactant par exemple des organismes ou associations tels que le Lions club ou le Rotary.

A titre d'exemple, une conférence sur le thème « apport du bridge scolaire dans l'enseignement primaire » sera organisée pour le Lions club de Wattignies.

Le bilan de cette conférence nous aidera pour le développement de nos actions.

Commission arbitrage : rapporteure Françoise Dewasme

La commission s'est consacrée aux nombreuses et importantes modifications du Règlement National des Compétitions (RNC).

Il faut souligner d'abord des modifications de l'article 84,6 sur les feuilles de conventions. Ces feuilles ne pourront plus être sur téléphone mais obligatoirement sur papier. En l'absence de feuille de convention, l'arbitre DOIT mettre une pénalité de procédure.

Les modifications les plus importantes concernent le Titre VII.

L'article 139 (définitions) introduit 3 nouveaux éléments :

Information préalable : information donnée aux adversaires sur certaines conventions communiquées aux autres concurrents au moins 15 jours avant la compétition

- Main moyenne : main d'au moins 10 points d'Honneur et au plus 15 points d'Honneur

- Pré-alerte : information donnée aux adversaires sur certaines conventions transmises oralement avant le début du jeu de la première donne du tour.

L'article 143 définit une nouvelle catégorie de conventions : Les conventions peu fréquentes (CPF) nécessitant une préparation de défense.

On peut les trouver sur le site de la FFB dans « documents ». Certaines de ces conventions nécessitent une information préalable et d'autres une pré-alerte.

L'article 147 modifie les catégories des compétitions prenant en compte l'introduction des CPF

Des nouvelles compétitions génèrent des changements dans le règlement :

- L'Espérance par paires avec 2 sessions : Hiver et Printemps

- Les e-mixte par paires et par quatre (équipe)

- Les seniors par paires qui se réduisent à deux stades, finales de Comité et finales nationales qui se joueront en simultané dans les ligues.

- La création de la Division de Ligue du Mixte par quatre Experts.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le président **Michel Sachy** déclare ouverte l'assemblée générale et propose de passer à l'ordre du jour.

Rapport moral

Michel Sachy :

Souligne le succès avec une participation en augmentation aux tournois du Festivals du Comité et une fréquentation stable aux tournois de régularité liée à l'excellent travail des clubs organisateurs.

La participation aux compétitions fédérales est, dans l'ensemble, également en légère progression malgré les réticences rencontrées pour les déplacements hors Comité (Finales de Ligues, voire Nationales). Une réflexion est menée par le Conseil des présidents de Comité pour trouver un fonctionnement plus satisfaisant. La FFB a déjà supprimé pour la saison 2025/2026 certaines finales seniors organisées la semaine à St Cloud et remplacées par des finales décentralisées dans les Ligues.

Le Comité a obtenu des résultats flatteurs dans de nombreuses compétitions fédérales : avec 2 titres nationaux :

Natalie Brunat et Valérie Clarys du BC Le Touquet en dames performance par paires et **Marcel Leflon, Didier Cuisinier, Edouard Du Corail, Matthias Huberschwiller, Dominique Masure et Yves Parain du BC Lille** en Division nationale de l'open par équipe.

A l'international, félicitations aux trois jeunes d'**Aire sur la Lys, Lubin Crépin, Estéban Lyoen, Clément Lejosne** et leurs partenaires des Comité de Paris, Val de Seine et Lyon pour la médaille de bronze gagnée aux championnats du Monde en catégorie U16.

Ces championnats étaient suivis au même endroit par les championnats d'Europe et la médaille d'or, donc le titre de championne d'Europe dans la catégorie Girls, gagnée par **Maêva Bultel** associée à Elise Nugues.

Magnifique succès pour tous les jeunes joueuses et joueurs emmenés par **Dany Masset, Philippe Beugin et tous les membres du club d'Aire sur la Lys qui œuvrent au développement du bridge.**

Autre facette du bridge jeune, la création du Quai lillois des jeunes bridgeurs qui propose initiation et perfectionnement aux joueurs de 18 à 35 ans. Grâce à ce club, il faut espérer l'arrivée de nombreux et nouveaux bridgeurs dans les tournois et compétitions.

Merci au BC Lille et à son président **Thierry D'Herbigny** de les accueillir dans leurs locaux.

Enfin, merci **Catherine Loisil et Laurent Papon** pour le travail considérable accompli pour l'évolution du site internet avec la publication hebdomadaire des résultats des compétitions, des différentes manifestations et de toutes les informations utiles sur la vie du comité.

Soumis au vote, **le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

Rapport financier

Christian Rohart :

Il est fait référence aux documents comptables communiqués à tous les participants.

Parmi les dépenses exceptionnelles il convient de noter :

- le remplacement de la chaudière des bureaux du Comité pour le montant de 3 939,21 €,
- l'achat de matériels de bridge (chariots pour les écrans et étuis) pour le montant de 5 793,18 €
- la participation à l'activité du club « le Quai Lillois des Jeunes Bridgeurs » pour le montant de 4 000 €

Les dépenses (charges) de l'exercice 2024/2025 s'élèvent à 197 541,20 € pour 200 555,87 € de recettes.

Pierre Honvault, vérificateur aux comptes.

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai l'avantage de vous présenter mon rapport sur le contrôle des comptes du Comité pour l'exercice couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

J'ai procédé à la vérification des comptes annuels en observant les diligences estimées nécessaires selon les normes fixées en la matière.

Les comptes présentés par le trésorier ont été régulièrement arrêtés à la date du 30 juin 2025 et couvrent la période de 12 mois s'étendant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Ces comptes sont présentés de manière identique à ceux des exercices précédents, donc en respectant le principe de continuité des règles d'évaluation.

Le bilan s'élève à 112 286,76 € et fait ressortir un profit de 3 014,67 €.

L'exercice précédent était excédentaire de 276,50 €.

Les fonds propres de l'association s'élevaient au 30 juin 2025 à 39 371,59 €

Ces comptes n'appellent aucune observation particulière et je peux déclarer qu'ils sont sincères et correspondent avec les informations qui ont été communiquées dans le rapport d'activité.

C'est pourquoi je recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes, tant dans leur ensemble que dans chacune de leurs parties et d'accorder un quitus total et sans réserve au Président et au Trésorier et invite l'assemblée à voter toutes leurs félicitations pour leur gestion.

Soumis au vote, **le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

Budget prévisionnel 2025/2026

Claude Willot :

Le budget prévisionnel de l'exercice 2025/2026 s'élève à 200 100 €

Le détail complet de ce budget est annexé au présent compte-rendu.

Le montant de la cotisation fédérale des clubs et parcours bridge prélevé directement par la FFB s'élève à 2,50 € par licencié avec un minimum de 75 € et un maximum de 750 €.

La licence adulte et senior est portée à 50 €.

Les droits d'engagement à toutes les compétitions, avec la répartition des différentes parts entre la FFB, le Comité et les clubs, figurent à l'en-tête de chaque épreuve dans la brochure de la saison 2025/2026

Après explications et débat, soumis au vote,

Le budget prévisionnel 2025/2026 est adopté à l'unanimité

Droits d'engagement aux compétitions des cadets et juniors :

Dans toutes les compétitions les cadets et juniors paient un droit global de 2 € par joueur.

Dans les épreuves par équipe, c'est le nombre de joueurs adultes qui détermine les droits, ¼ des droits par adulte et 2 € par jeune en complément.

La FFB ne tient pas compte de ce tarif spécial et facture sa part à l'identique pour tous les joueurs sans distinction pour les cadets/juniors.

Pour réduire la charge financière du Comité et des Clubs, il est proposé de porter à 4 € les droits d'engagement aux compétitions des scolaires, cadets et juniors.

Après débat et explications sur les modalités de la répartition financière des droits d'engagement aux différentes compétitions cette proposition est rejetée à l'unanimité.

Tournois et festivals du Comité, règlement interne :

Pour participer au classement attributif des points d'experts (P.E.) et des points de performance (P.P.) réservés au Comité, les joueurs doivent être licenciés dans le Comité des Flandres. Ainsi une paire comprenant un joueur licencié dans un autre Comité peut s'inscrire et jouer tous les tournois du Festival organisés par le Comité mais ne peut pas participer au classement attributif des PE et PP.

Après débat, la proposition de modifier le règlement interne pour lever cette restriction est rejetée.

Questions diverses :

Sujets débattre lors du prochain Conseil régional :

1- Le siège du Comité à Loos est devenu un local inadapté, notamment non accessible aux personnes handicapées. Il convient de réfléchir sur la mise en vente de ce local et la recherche d'un nouveau siège.

2- Le règlement des droits d'engagement aux compétitions à effectuer directement sur le site de la FFB.

Eric Wheatley rappelle malgré l'amélioration constatée, les conditions d'accueil à Joinville.

Enfin, les feuilles de prévision étant devenues payantes, les clubs sont invités à bien gérer leur utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, **Michel Sachy** clôt la séance après avoir remercié l'ensemble des participants et s'être fait leur interprète pour adresser des félicitations unanimes à toute l'équipe du bridge club de Lille, emmenée par **Thierry D'Herbigny** pour la qualité de l'accueil, la convivialité et l'excellence du déjeuner préparé et servi dans l'enceinte du club.

Document annexé : budget prévisionnel 2025/2026

*